

DOCUMENT E

DCSE

27 JUL. 2021

CONCLUSIONS MOTIVÉES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DESAFFECTATION ET AU DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RD 199

Enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Hauts de Nesles » à Champs sur Marne, au parcellaire correspondant, à la délivrance d'une autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
Département de SEINE et MARNE



RD 199 actuelle



RD 199 requalifiée

Source plan guide 2019

L'enquête publique s'est déroulée pendant 33 jours consécutifs, du mardi 25 mai 2021 à 9h00
 Au samedi 26 juin 2021 à 12h00.

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Champs sur Marne,
 Mail Jean Ferrat 77420 Champs sur Marne.

Arrêté préfectoral n°2021/01/DCSE/BPE/EPU du 23 avril 2021.

Fait à Maisons-Alfort

Le 23 juillet 2021

Pierre Roche

Commissaire Enquêteur

8.-Conclusions motivées de l'enquête relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199

8.1- Objet de l'enquête publique.

Il conviendra de se rapporter au § 1.3. du rapport d'enquête.

8.2 –Cadre réglementaire de l'enquête publique.

Il conviendra de se rapporter au § 1.4.3. du rapport d'enquête.

8.3. – La requalification de la RD 199 en un boulevard urbain

Le contexte :

La ville de Champs-sur-Marne a été en partie bâtie sous l'influence du modèle des villes nouvelles au sein desquelles l'automobile jouait un rôle particulier. Les espaces dévolus aux déplacements individuels y ont été très importants à l'image de la RD199 qui dispose d'une emprise très large de type voie express. A l'origine la RD 199 a été créée pour favoriser les échanges Est-Ouest, aujourd'hui principalement assurés par l'A4 et assurer la desserte de deux centres villes. Cet axe routier est actuellement largement dimensionné pour son utilisation. Il constitue, par sa configuration, une discontinuité du tissu urbain au sein de la commune de Champs-sur-Marne, notamment entre les quartiers d'habitation du Bois de Grâce et le quartier Nesles Sud.

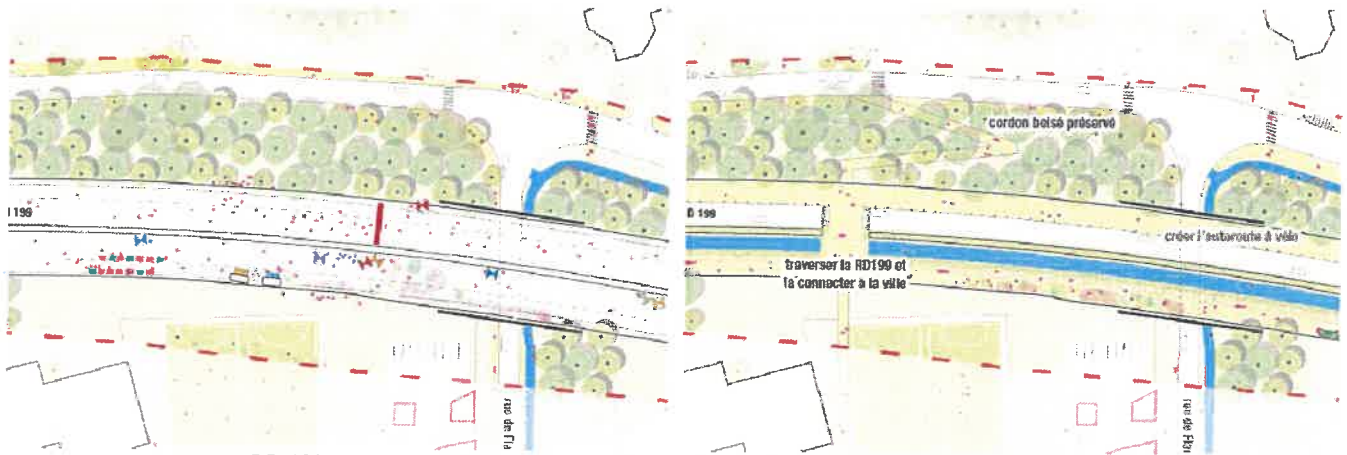
La requalification de la RD199 permettra de créer de nouveaux liens urbains et paysagers et d'assurer la transition urbaine et le recollement entre la ville économique, le cœur de cluster, et la ville nature. Sa mutation en boulevard urbain à circulation apaisées, permettra également de recréer des liens entre les quartiers existants.



RD 199 actuelle

RD 199 requalifiée

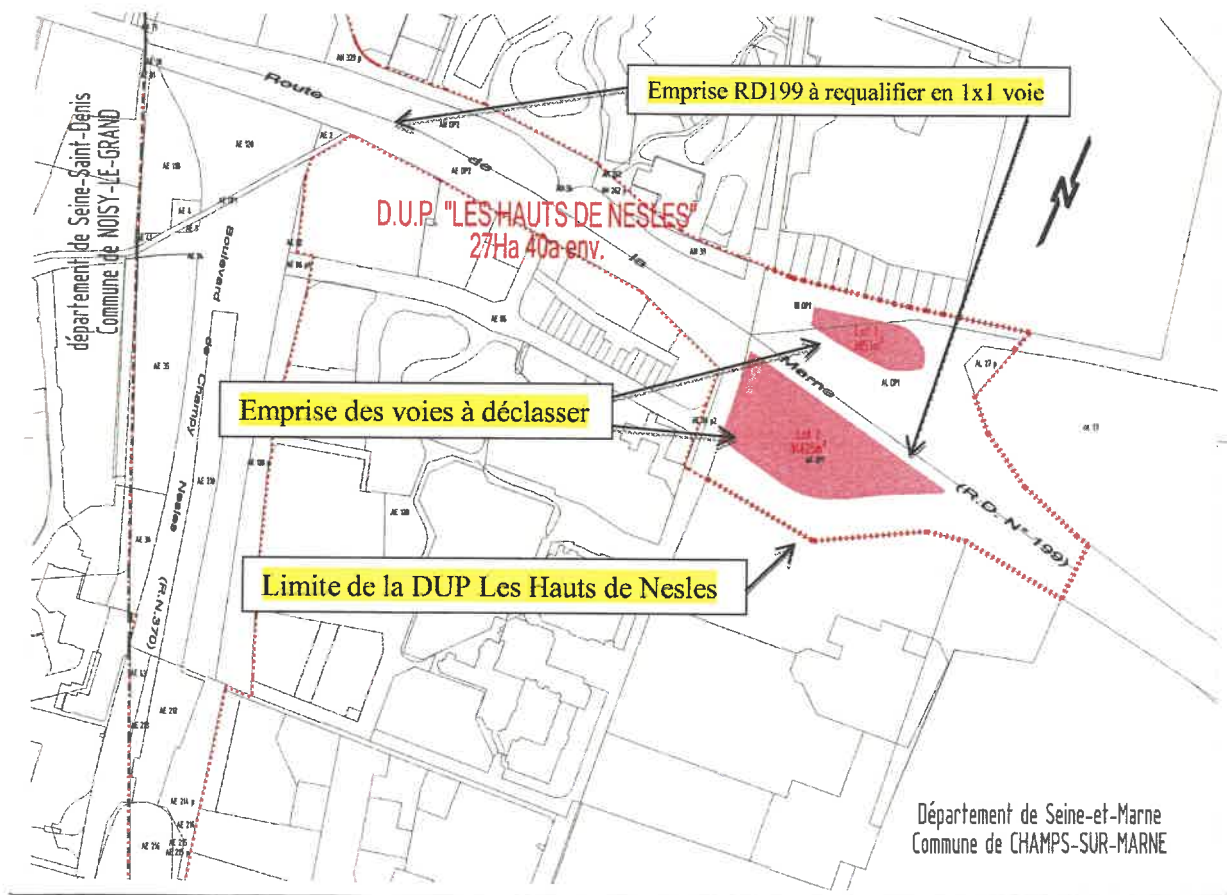
Source plan guide 2019



RD 199 actuelle (à gauche) et RD 199 requalifiée (à droite). Source : Plan guide, 2019

❖ Le recalibrage de la voirie

Actuellement dédiée à la circulation motorisée par le biais de 2 fois 3 voies, le projet prévoit de ne conserver que la frange nord en voie circulée. La vitesse sera abaissée à 50 km/h et les voies (2 voies) pincées à 3m. La partie sud, quant à elle, sera fermée à la circulation pour laisser place à des aménagements adaptés aux circulations douces. Les emprises concernées sont identifiées au plan parcellaire par les numéros 1 et 2 et incluses dans le périmètre du projet de la DUP « Les Hauts de Nesles » pour les superficies suivantes : lot 1 pour une superficie de 3853 m² environ, lot 2 pour une superficie de 14625 m² environ.



Emprise des voies à déclasser ; Source EPA Marne

❖ La restauration d'une continuité urbaine

Cet aménagement, permettra par la mise en place d'un nouveau réseau de liaisons douces des connexions directes entre les quartiers au sud et au nord de la RD199 requalifiée.

Des aménagements pourront être installés : jardinières et potagers pour permettre aux habitants de s'approprier ce nouvel espace. Cette nouvelle voie pourra aussi être le lieu d'événements festifs tels que la fête du vélo ou la journée sans voitures.

❖ La requalification des bretelles d'insertion

Les bretelles d'insertion seront aussi requalifiées au niveau de l'échangeur du Bois de Grâce. Les objectifs visés sont multiples :

- Gérer la transition de la RD 199 à 2x2 voies vers une « RD 199 » à 2x1 voies entre l'échangeur et la rue Jean Wiener ;
- Permettre la connexion avec la voie « verte » de l'échangeur, proposée sur la chaussée de la RD 199, dans sa section entre la rue Jean Wiener et l'échangeur ;
- Assurer l'accessibilité des nouveaux bâtiments situés entre la RD 199 et la bretelle d'entrée en direction de l'Est (RD 5 et RD 3);
- Favoriser les continuités écologiques du talus de la RD 199.

Selon la pièce III.3. du dossier d'enquête l'EPAMarne réalisera les travaux de réaménagement de la RD 199. Les travaux, qui concerneront directement les emprises départementales, consisteront notamment en :

- La sécurisation de la plateforme Sud piétonnée et sa mise à distance de la plateforme Nord circulée par la plantation d'arbustes sur la bande centrale,
- Le marquage de l'autoroute à vélo de 4m de large,
- La réalisation d'un trottoir au Nord de l'infrastructure (mise en place d'un muret en béton de 0,6m de haut entre la voie et le trottoir) et de traversées piétonnes sur coussins berlinois, participant au ralentissement des flux voiture,
- La réalisation d'un accès piéton supplémentaire à la RD à travers deux escaliers en caillebotis métallique, au niveau de la rue de Flandre Dunkerque 1940,
- L'élargissement des îlots plantés sur les voies fermées au niveau du diffuseur/échangeur du Bois de Grâce permettant d'étendre les prairies de fauche existantes, et la plantation d'interfaces arbustives permettant l'enrichissement du corridor écologique entre le bois de Grâce et le talus nord de la RD,
- La reconfiguration du carrefour RD 370 et RD 199, et rue Jean Wiener prolongée et RD 199,
- La création ou la reprise des réseaux divers au niveau de l'échangeur du bois de Grâce, de la RD199 et des futurs carrefours RD199/Jean Wiener et RD199/RD370.

Les travaux susmentionnés représentent un coût estimatif de 3.900.000 €.

8.4 - Déroulement de l'enquête publique.

Cette enquête publique unique a été prescrite et organisée par l'arrêté préfectoral de Seine-et-Marne n° 2021/01/DCSE/BPE/EPU du 23 avril 2021 après désignation d'un commissaire enquêteur par décision n° E21000034/77 du 12 avril 2021 du tribunal administratif de Melun. L'enquête publique s'est déroulée du mardi 25 mai 2021 à 9h00 au samedi 26 juin 2021 à 12h00 soit durant trente-trois jours consécutifs.

Le public a été informé de cette enquête conformément à la réglementation en vigueur, par publication dans trois journaux locaux, affichage dans les différentes mairies, et information sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis.

J'estime que :

- le dossier a été établi conformément à la réglementation,

Décision n° E 21000034/77 du Tribunal Administratif de Melun du 12/04/2021. Arrêté préfectoral n° 2021/01/DCSE/BPE/EPU, en date du 23 avril 2021. Enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique de la ZAC des Hauts de Nesles à Champs sur Marne .

- l'enquête s'est déroulée en conformité avec la réglementation en vigueur,
- la publicité et l'information du public ont été correctement réalisées,
- le public a pu librement consulter le dossier, dans les trois mairies concernées par l'enquête publique, et sur le site internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis.
- Le public a eu la possibilité de s'exprimer sans contrainte. Des registres papier concernant l'enquête publique unique étaient présents dans chacune des trois mairies.
- Les observations ont pu également être adressées sur le registre dématérialisé des services de l'Etat en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis, en mairie de Champs-sur-Marne sur un poste informatique dédié, sur le site internet d'EPA Marne. Ou par courrier électronique,
- Conformément à l'arrêté préfectoral, les cinq permanences prévues ont bien été effectuées.

8.5 - Conclusions sur les observations

Dans la mesure où il n'y a pas eu d'observation du public relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199, je considère que la population est réputée favorable. Je considère, également, que la désaffectation, le déclassement de la RD 199 et la modification de la RD 370 en boulevards urbains sont justifiées, nécessaires et judicieuses. Elles permettront la mise en place d'un nouveau réseau de liaisons douces et des connexions directes entre les quartiers nord et sud de la commune de Champs-sur-Marne.

8.6.-.Avis motivé du commissaire enquêteur

Je considère :

- ↳ Que l'enquête relative à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199 s'est déroulée en même temps que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme.
- ↳ Que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête.
- ↳ Que les publications dans la presse ont été faites dans 3 journaux paraissant en Seine et Marne et en Seine-Saint Denis 18 jours avant le début de l'enquête et répétées dans les huit premiers jours de l'enquête.
- ↳ Que le dossier relatif à la « désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199 » a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans les mairies de Champs-sur-Marne, Noisy-le-Grand et de Gournay-sur-Marne et que les documents étaient explicites. Le dossier était également consultable sur des sites dédiés. Cf. §3.5. du rapport d'enquête publique.
- ↳ Que j'ai tenu 5 permanences pour recevoir le public dont trois dans la commune de Champs-sur-Marne, une à Noisy-le-Grand et une à Gournay-sur-Marne.
- ↳ Que les termes de l'arrêté préfectoral pris par l'autorité ayant organisé l'enquête, ont été respectés.
- ↳ Que je n'ai à rapporter aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête.
- ↳ Que la « désaffectation et le déclassement d'une partie de la RD 199 » présente un caractère d'utilité publique.

↳ Qu'aucune observation,provenant du public, concernant « désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199 » n'a été relevée dans les différents registres d'enquête.

En conclusion :

J'émet un avis favorable à la désaffectation et au déclassement d'une partie de la RD 199

Fait à Maisons-Alfort

Le23 juillet 2021

Pierre ROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Roche', written over a horizontal line.

Commissaire Enquêteur